

Protocole sanitaire EPS, novembre 2020
Collège F.M LUZEL, PLOUARET

Pour répondre aux nouvelles exigences du protocole sanitaire renforcé, une adaptation des modalités d'enseignement de l'EPS et d'animation de l'Association Sportive est nécessaire.

Port du masque et distances physiques :

Le port du masque n'étant pas possible lors d'une activité physique, le strict respect de la distanciation physique doit être assurée. Les avis du Haut conseil de la santé publique prévoient une distanciation **d'au moins deux mètres** en cas d'activité sportive, règle que la pratique de certains sports ne permet pas.

Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, arbitres, observateurs, tec...) doivent porter leur masque et respecter, dans la mesure du possible, la distance d'un mètre, définie pour les personnes en position statique.

Usage des vestiaires

Dans la mesure du possible, les élèves viennent avec une tenue adaptée à l'EPS. Si le recours aux vestiaires est inévitable, les élèves doivent respecter la distanciation physique lors de ces temps d'habillage/déshabillage. Dans le vestiaire, le port du masque sera systématique autant que possible, malgré l'aléa induit par la manipulation des vêtements. Les enseignants réguleront l'accès aux vestiaires de manière à ce que la distanciation physique soit assurée à l'intérieur de ceux-ci. Nous conseillons que les vêtements utilisés lors de la pratique (transpiration, essuyage des mains sur le tee-shirt...) soient placés dans un sac plastique et ramenés à la maison pour être nettoyés.

Lieux de pratique des activités physiques

L'activité physique en gymnase est possible dans le respect des règles de distanciation précédemment indiquées.

La ventilation des locaux se fera de façon la plus fréquente possible.

S'agissant des activités aquatiques, elles sont possibles et organisées dans le respect des protocoles sanitaires et de la réglementation applicable à chaque piscine.

Dans la salle d'EPS à proximité du self, compte tenu des règles de distanciation et de la superficie disponible, il a été décidé une jauge d'accueil maximale de 15 élèves. Les élèves seront donc accueillis en demi-groupe avec une alternance hebdomadaire.

L'autre demi-groupe sera lui pris en charge par la vie scolaire.

Utilisation du matériel

Le protocole du 29.10.2020 est explicite. Le matériel peut être partagé au sein d'une même classe ou d'un même groupe. Le petit matériel tel que : volant, raquette, plots... sera désinfecté par l'enseignant en charge de la classe ou du groupe en fin de séance ou bien « remis » au moins 24h entre chaque utilisation.

Des flacons de gel hydro-alcoolique seront à disposition des élèves et utilisés à minima à l'entrée des installations ainsi qu'avant et après la manipulation du masque.

Tenue

Nous rappelons que la **gourde** (ou bouteille d'eau) ainsi qu'une **pochette hermétique** spécifique à l'EPS permettant de ranger le masque pendant le déroulé du cours font désormais partie du **matériel obligatoire de chaque élève**.

L'Association sportive

Le protocole renforcé limite la possibilité de brassage entre groupes d'élèves. Le choix a été fait d'accueillir alternativement les licenciés de 6^{ème}/5^{ème} et de 4^{ème}/3^{ème} sur le créneau du mercredi après-midi (13h/15h). Un calendrier pour le mercredi après-midi sera affiché au collège et accessible sur Pronote.

Les créneaux du lundi et jeudi midi s'organiseront dans la mesure du possible et selon les contraintes de la nouvelle organisation du passage au self.

Les rencontres entre établissements sont pour le moment suspendues.

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire et des contraintes locales, ce protocole pourra être amené à être modifié.